

Dossier de presse

Inauguration aire de covoiturage « Maison Blanche »



Vendredi 18 septembre 2015

► Vichy Val d'Allier et le Conseil Départemental

- Conformément à son schéma communautaire d'aires de covoiturage adopté en septembre 2013, VVA prévoit la réalisation de plusieurs aires covoiturations.
- Le Conseil Départemental de l'Allier a prévu de mettre en œuvre son schéma départemental de covoiturage en six ans. (voir le site www.transports.allier.fr).



Allier
le Département



Vichy Val d'Allier
Communauté d'agglomération

EN PARTENARIAT AVEC APRR

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COVOITURAGE DE L'ALLIER

Le covoiturage est un mode de déplacement qui permet de favoriser la pratique d'une mobilité durable et complémentaire aux transports collectifs.

En adoptant lors de sa session de mars 2012 un schéma départemental du covoiturage, le Département de l'Allier a souhaité se positionner comme un « facilitateur » de cette pratique en accompagnant et encourageant certaines initiatives spontanées et informelles.

Dans le prolongement de ses compétences en matière de gestion du réseau routier départemental et en tant qu'autorité organisatrice des transports interurbains, il s'engage ainsi dans une démarche visant à faire connaître, à développer et à faciliter ce mode de déplacement par le biais de trois leviers d'actions :

- encourager le rapprochement de l'offre et de la demande,
- identifier et aménager des aires de stationnement pour le covoiturage,
- mettre en place une politique d'animation et de communication.

L'IMPLICATION DE VICHY VAL D'ALLIER

La Communauté d'agglomération favorise l'intermodalité et la multimodalité sur son territoire.

Développer le côté attractif et pratique des modes de déplacement doux ou alternatifs comme le covoiturage fait partie des objectifs fixés dans sa politique globale des déplacements.

Le schéma communautaire d'aires de covoiturage de Vichy Val d'Allier a vu une première réalisation avec la mise en service d'une aire à Creuzier-le-Neuf (aire des Ancises d'une vingtaine de places) financée pour moitié par le Conseil Départemental en direction de Moulins.

Après l'ouverture, aujourd'hui, de l'aire d'Espinasse-Vozelle, il devrait se poursuivre avec une nouvelle ouverture près de Saint-Yorre/ Hauterive après l'achèvement du contournement Sud-Ouest de Vichy.

Le nœud routier RD2209/RD215/A719 et le contournement Sud-Ouest de Vichy situé sur la commune d'Espinasse-Vozelle, constituent un secteur géographique potentiellement intéressant pour une aire de covoiturage au lieu « Maison Blanche » en direction de Clermont-Ferrand.

Ainsi, le Conseil Départemental de l'Allier et Vichy Val d'Allier ont décidé d'aménager une aire de covoiturage sur une parcelle appartenant à la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône devant être rétrocédée au Département. Elle permettra le stationnement de 34 véhicules légers. Une extension future sera possible selon la fréquentation constatée.

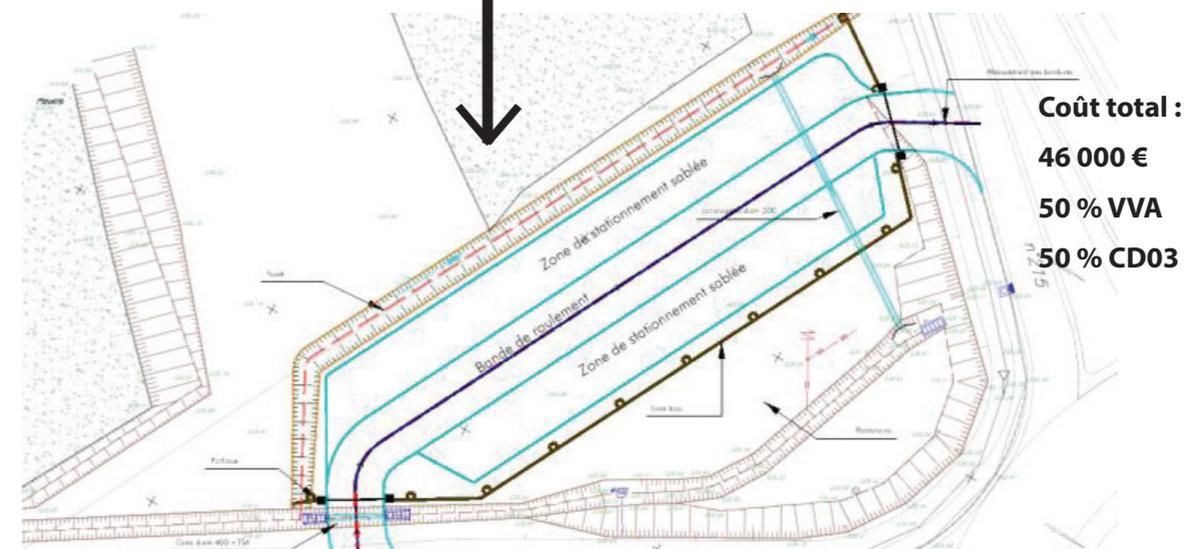
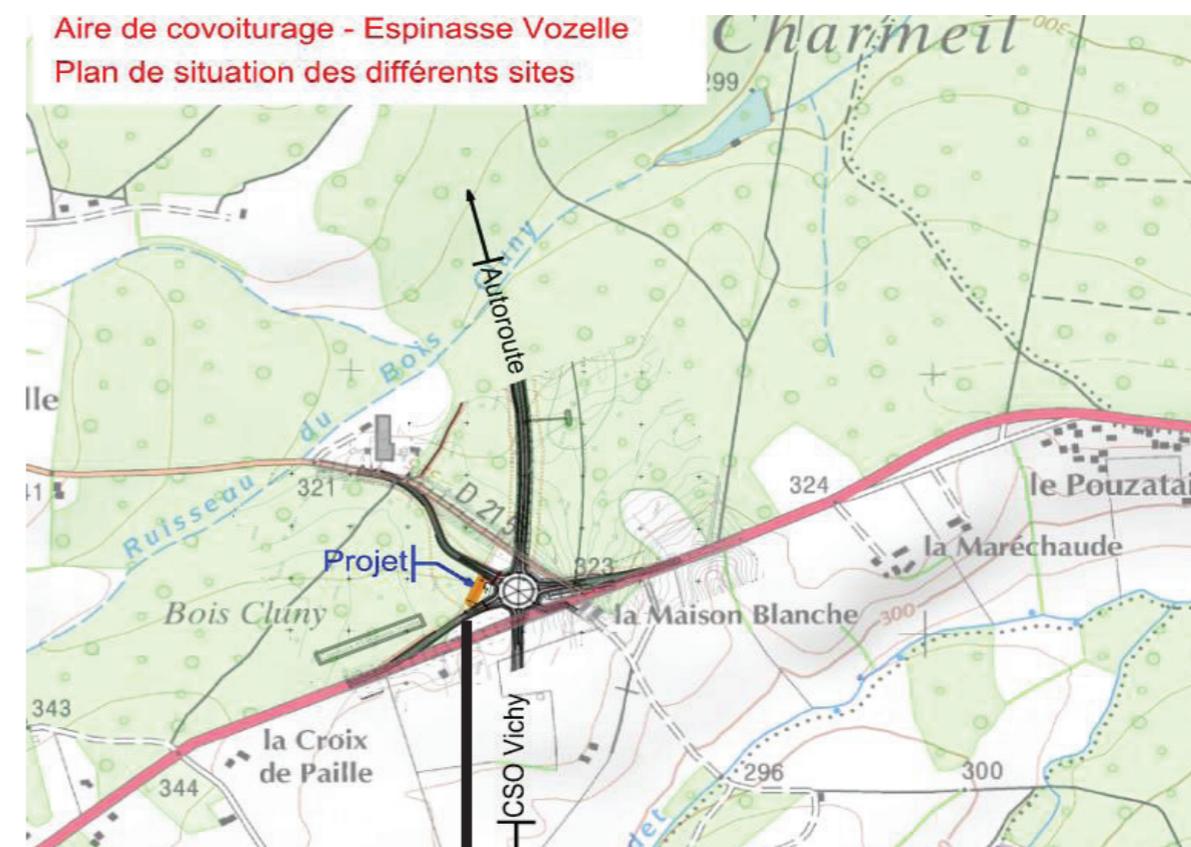


Le succès du covoiturage tient à sa formule à la fois pratique (des horaires souples), écologique (réduction des émissions de CO2) et économique, argument non négligeable en ces temps de crise. Sans oublier l'aspect convivial et sécuritaire de ces trajets partagés.

L'AIRE DE COVOITURAGE « MAISON BLANCHE »

La conception de cette aire de stationnement, sous maîtrise d'ouvrage départementale, respecte les orientations d'aménagement durable, à savoir une très faible imperméabilisation du sol, l'utilisation autant que possible de matériaux non traités et la mise en place d'un éclairage solaire.

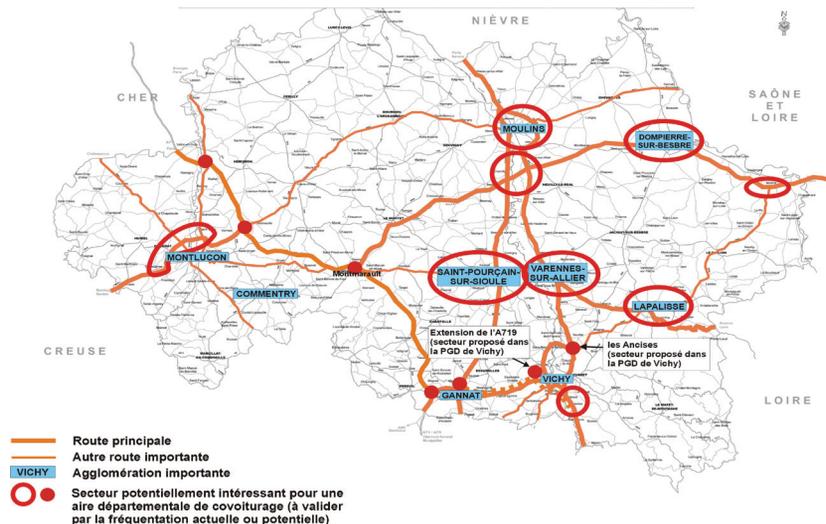
Le coût total de l'opération de l'ordre de 46 000 € est financé à parts égales par le Conseil Départemental de l'Allier et par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier. Le foncier sera rétrocédé au Département par la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône afin d'intégrer cet aménagement dans le domaine public routier départemental.



LE DÉVELOPPEMENT DES AIRES DE COVOITURAGE MIEUX STATIONNER POUR MIEUX COVOITURER

Les aires de covoiturage sont des points de rendez-vous ou de « rabattement » potentiels, où les passagers, qui disposent d'un véhicule personnel, peuvent stationner pour voyager dans une seule voiture. Deux types d'aires ont été identifiés :

-> **les aires départementales**, situées à proximité des nœuds routiers les plus importants et le plus souvent hors agglomération. Elles répondent à des exigences précises nécessitant un aménagement spécifique. Un besoin de 12 aires départementales a été identifié à ce jour :



-> **les aires locales** permettent de répondre à des besoins plus modestes. Elles sont aménagées sur des parkings publics ou privés existants en agglomération ou en périphérie. Un besoin d'environ 60 aires locales a été identifié.

Le Conseil départemental de l'Allier a prévu de mettre en œuvre son schéma départemental de covoiturage en 6 ans.

D'ici fin 2015, le département comptera 6 aires départementales et 27 aires locales (voir le site www.transports.allier.fr).

Allier
le Département



Vichy Val d'Allier
Communauté d'agglomération

CONTACT PRESSE CD03
Charlotte DE VAULX
Cabinet du Président - Attachée de presse
devaulx.c@allier.fr
Téléphone : 04 70 34 40 31
Portable : 06 45 12 00 33

CONTACT PRESSE VVA
Christel DEBOUT-TOMCZAK
Service communication
c.debout@vichy-valallier.fr
Téléphone : 04 70 96 57 31